

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Laurence Lassonde

<https://www.cadre21.org/membres/bbeac95a9f473d980946776e>

Date d'obtention : 2021-12-21 15:05:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention uniforme qui permet de s'appuyer sur une démarche claire et efficace lorsqu'on rencontre une situation de ce genre. Il importe que chacun respecte bien son rôle afin de ne pas nuire lorsqu'une démarche judiciaire doit être entreprise. Les intervenants scolaires ont une trousse qui identifie les étapes qu'ils doivent suivre et cela facilite grandement le travail.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus en confiance lorsque je serai face à une situation de sexto. Je pourrai m'appuyer sur une démarche claire et ainsi valider mes interventions au fur et à la mesure.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ne pas voir le contenu du téléphone. Je ferai également attention à bien respecter le guide de la trousse afin de ne pas nuire aux futures interventions, s'il y a d'autres interventions à suivre.